

PROCEDURE DE STAGE



1

VALIDATION DES MISSIONS

J'envoie la fiche de poste et les missions qui me sont confiées au Responsable pédagogique de mon parcours du Master.

2

JE REMPLIS MA CONVENTION

Après validation, je remplis intégralement ma convention avec, avec mon organisme d'accueil, que je peux trouver sur le site de l'IEE : <https://iee.univ-paris8.fr/?stages-396>

3

LA SIGNATURE DE LA CONVENTION

Je fais signer la convention à l'organisme d'accueil puis je la signe à mon tour.

4

SIGNATURE PAR L'UNIVERSITE

Quand j'ai le retour de l'organisme, j'envoie la convention et mon attestation de responsabilité civile à mon enseignant référent par mail en faisant suivre le mail de validation du stage et en mettant iee.secretariat@univ-paris8.fr en copie.

L'enseignant référent signe et l'envoie au secrétariat. Le directeur signe et le secrétariat vous la renvoie. Le stage peut débuter (aux dates indiquées).



COMMENT OBTENIR MON ARC ?



1

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un document obligatoire pour un étudiant dans le cadre d'un stage. Elle permet d'être assuré en cas de dommage et ne pas payer très cher des réparations.

2

POURQUOI ?

En cas de dommages matériels, immatériels ou corporels causés à des tiers, je suis tenu.e de les réparer. Autrement dit, je devrai indemniser la victime.

3

COMMENT JE LA TROUVE ?

Je la demande par e-mail ou par téléphone auprès de mon assureur :

- un contrat de responsabilité civile privée ;
- votre assurance habitation multirisque ;
- une assurance scolaire ;
- l'assurance souscrite par votre club de sport.

4

QU'EST CE QUI EST MENTIONNÉ DESSUS ?

- le nom et les coordonnées de l'assureur ;
- le nom et les coordonnées de l'assuré ;
- la nature et le numéro de contrat ;
- l'étendue des garanties ;
- les éventuelles exclusions de garanties ;
- la période de validité de l'assurance.

**Je l'envoie avec ma convention de stage au
secrétariat (iee.secretariat@univ-paris8.fr)**

